Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le

ID: 005-200083517-20200703-2020070312-DE

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS Séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2020

Délibération N° : 20200703-12

<u>OBJET</u>: : DESIGNATION DES DELEGUES POUR REPRESENTER LA COMMUNE AUPRES DU SIVU DE LA CRECHE HALTE GARDERIE DU HAUT GUIL.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 3 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

<u>DATE DE CONVOCATION</u> : 29/06/2020 <u>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</u> : 15 <u>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS</u> : 15

AUDIER-MERLE Carine – BOULET Philippe- BOURCIER Florian – BUES Florent – CERUTTI Chrystelle – CRUNCHANT Nicolas – FAROUZE Marie-Hélène – GAUCHE Joël – LACROIX Charles – LEPAS Dominique MIEGGE Emmanuel – RENIE Alexandre – RIBOT Philippe – ROUX Pauline - TENOUX Nicolas.

NOMBRE DE POUVOIRS : 0 NOMBRE DE VOTANTS : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : FAROUZE Marie-Hélène

Le Conseil Municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la séance d'installation du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués pour représenter la Commune auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la CRECHE HALTE GARDERIE du Haut Guil, pendant la durée de leur mandat.

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, par vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Après appel de candidatures, Madame Marie-Hélène FAROUZE et Madame Chrystelle CERUTTI se portent candidates pour remplir ces fonctions.

Il est ensuite procédé à l'élection par vote à bulletins secrets.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de membres en exercice : 15
- Nombre membres présents ou représentés : 15
- Nombre de bulletins : 15
- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu:

– Madame Marie-Hélène FAROUZE : 15 voix– Madame Chrystelle CERUTTI : 15 voix

Madame Marie-Hélène FAROUZE et Madame Chrystelle CERUTTI ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamées déléguées auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la CRECHE HALTE GARDERIE du Haut Guil.

Le Conseil Municipal:

Envoyé en préfecture le 09/07/2020 Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le

ID: 005-200083517-20200703-2020070312-DE

DESIGNE pour représenter la Commune auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la CRECHE HALTE GARDERIE du Haut Guil :

Madame Marie-Hélène FAROUZE, Madame Chrystelle CERUTTI.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Nicolas CRUNCHANT

Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.